



RIGULAMENTU / REGLEMENT

Articulu 1 : Organizzazione / Organisation

La Collectivité de Corse est l'organisatrice de ce Raid Oxy'Jeunes Aventure qui fait appel à un prestataire responsable durant l'organisation des activités. Les participant.e.s devront se conformer aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations en vigueur respect de l'environnement, code de la route).

En cas de non-respect de cette clause, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée.

Articulu 2 : Validazione di l'iscrizione / Validation de l'inscription

Le raid vise à permettre la participation à des équipes issues de l'ensemble du territoire corse.

Par souci d'une représentativité équilibrée des différentes microrégions de Corse, une sélection est susceptible d'être effectuée si le nombre d'équipes inscrites venaient à dépasser la capacité d'accueil.

Articulu 3 : Squadre è categurie / Equipes et catégories

Les équipes sont constituées de 3 concurrent.e.s et peuvent être mixtes.

Par équipe, un ou une chef.f.e devra être désigné.e, et assurera les relations avec le comité d'organisation.

Le ou la participant.e le ou la plus âgé.e détermine la catégorie d'appartenance.

Années de naissance	Catégories
2011 et 2010	Cadet
2009, 2008 et 2007 (entre le 10 juin et le 31 décembre)	Junior

Articulu 4 : U Raid

Les dates : les 7, 8 et 9 juin 2025.

Le territoire : Balagne

Les épreuves : s'effectuent en milieu naturel et comprennent des points de passage obligatoires.

Les parcours et les activités seront dévoilés lors de la remise du road book.

Disciplines possibles : VTT, course de montagne et d'orientation, swimrun, kayak,....

La réalisation des épreuves est soumise aux aléas météorologiques.

Articulu 5 : Impegnu di e participante è participantu / Engagement des participant.e.s

- S'êtré préparé.e.s aux différentes disciplines et épreuves.
- Respecter l'environnement et le matériel, toute dégradation mineure devra être réparée par son responsable ou sera à la charge de la famille
- Se comporter avec responsabilité et civilité, aucun comportement agressif, violent ou manquant de respect ne sera toléré sous peine d'exclusion.
- La mixité dans les tentes est interdite.
- Toute consommation de tabac, d'alcool ou de substances illicites est interdite.
- Ne pas être en possession d'objets dangereux.
- Eviter d'emmener des objets de valeur Les objets de valeur apportés seront sous la responsabilité totale de leur propriétaire. L'organisation déclinera toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dégâts

Articulu 6 : Attrazzi ubligatorii / Equipements obligatoires

Bivouac

- Une tente (une pour l'équipe, sauf si équipe mixte)
- Un sac de couchage (adapté aux températures)
- Tapis de sol recommandé

Epreuves

- Des chaussures de sport (dont une adaptée à la pratique de la course en montagne et une pouvant être mouillée)
- Des vêtements adaptés aux conditions de pratiques et météorologiques (milieu aquatique et milieu montagnard)
- Un VTT en bon état de marche (marqué au nom du ou de la participant.e)
- Un casque VTT (marqué au nom du ou de la participant.e)
- Des gants VTT
- Le nécessaire de réparation VTT (démonte pneu, chambres à air, rustines, pompe, liquide de frein)
- Un téléphone (en état de marche)
- Une lampe frontale et des piles de rechange (en état de marche et avec pile de rechange))
- Un sifflet
- Une boussole
- Une couverture de survie
- Une gourde

Pinsate à marcà u vostru materiale/ Pensez à étiqueter votre matériel.

Articulu 7 : Sbucinera, prugessione, abbandonu è neutralizazione / Déroulement, progression, abandon et neutralisation

Le Raid est composé d'épreuves chronométrées et d'activités hors classement (obligatoires sauf raison médicale) Avant chaque épreuve une réunion préparatoire sera mise en place en présence de tous les chef.f.es d'équipes. Toute assistance extérieure est interdite (y compris au bivouac).

Pendant les épreuves chronométrées, les concurrent.e.s devront :

- Progresser groupé.e.s
- Porter la chasuble du raid
- Être en possession du road book
- Être équipé.e.s du matériel nécessaire

Le temps retenu est celui du dernier équipier franchissant la ligne d'arrivée.

En cas de défaillance d'un équipier, le reste de l'équipe peut être autorisée à poursuivre.

Les équipes incomplètes au terme de chaque épreuve seront classées, mais pénalisées.

Pour l'épreuve de VTT, en cas de casse matérielle, l'équipe peut faire le choix de poursuivre à 3 sans pénalités (course à pied pour le concurrent qui aurait cassé son VTT) ou à 2 en étant pénalisé.

Hors problème médical, l'abandon ne peut se faire qu'à un point de contrôle.

En cas de mobilisation de l'ensemble des moyens d'évacuation, la course sera neutralisée temporairement.

Articulu 8 : Pinalità / Pénalités

Pénalités temporaires (évaluées par le jury de course) : Progression non groupée, matériel obligatoire incomplet, équipe incomplète à l'arrivée, attitude antisportive, retard, non-respect des consignes, non passage à un point de contrôle, passage par des secteurs non autorisés, assistance extérieure.

Exclusion : Incivisme, dégradation, attitude injurieuse...

En cas d'exclusion, le ou la responsable légal.e sera contacté.e et venir récupérer le ou la concurrente sanctionné.e.

Articulu 9 : Prutesti / Réclamation

Toute réclamation doit être déposée auprès du jury de course par le ou la chef.fe d'équipe, dans l'heure qui suit l'arrivée de l'équipe.

Articulu 10 : Classifica / Classement

Chaque épreuve donne lieu à un classement attribuant des points en fonction du nombre d'équipes.

Articulu 11 : Assicuranza / Assurance

Une assurance a été contractée par l'organisation afin de couvrir les participants ainsi que les dommages causés aux tiers. Vous pouvez par ailleurs souscrire un contrat d'assurance individuel et complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les concurrent.es.